

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Recherche, collecte et vérification de l'information
- Hiérarchisation, analyse et traitement de l'information
- Rédaction, mise en forme et diffusion selon les supports
- Production journalistique : réalisation de contenus plurimédias (TV, radio, presse écrite et en ligne)
- Veille numérique et animation de réseau - Conception et animation de projets éditoriaux

2. Référentiel de compétence

- Réaliser des recherches documentaires et identifier ses sources
 - Analyser, recouper et hiérarchiser les informations recueillies
 - S'appuyer sur les connaissances théoriques et méthodologiques nécessaires à la compréhension, au traitement et à la diffusion d'un sujet journalistique
 - Maîtriser les techniques et les outils professionnels pour produire de l'information et l'adapter aux différents supports de diffusion (presse écrite, radio, audiovisuel, web...)
 - Posséder les connaissances relatives à un domaine de spécialité permettant de traiter l'actualité
 - Maîtriser les TIC et mobiliser les réseaux sociaux
 - Protéger les données issues de l'information
 - Veiller au respect de la déontologie et du droit de la presse
 - Etre capable d'imaginer un projet éditorial et de le réaliser avec des contraintes temporelles
-
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
 - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
 - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
 - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
 - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
 - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
 - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
 - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
 - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles

MASTER - JOURNALISME

- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.